Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le
ID : 027-212704779-20241024-DL44_2024-DE

PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **24 octobre 2024 à 19h00** - Date de convocation : **17 octobre 2024**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à Mme LE LAN-LE LUYER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), CARRIER (pouvoir M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), ANDRIEUX (pouvoir à M. WECKSTEIN)

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU PATRIMOINE PUBLIC – DL 44/2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la législation applicable en matière de développement durable et notamment d'économies d'énergies ;
Vu la stratégie nationale bas carbone ;
Vu la plan climat air énergie territoriale (PCAET) mis en place par Seine Normandie Agglomération ;
Considérant les outils dont dispose Seine Normandie Agglomération pour accompagner la commune dans ses actions de réduction de la consommation d'énergie de son patrimoine ;

La France s'est engagée au niveau national dans une feuille de route ambitieuse en matière de développement durable. Cette feuille de route inclut des objectifs forts en matière de réduction de la consommation d'énergie, de production d'énergies renouvelables et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Seine Normandie Agglomération s'est engagée dans des démarches pour atteindre voire dépasser les objectifs fixés au niveau national et s'est en effet portée candidate pour devenir, à l'horizon 2040, un territoire 100 % énergies renouvelables en 2040.

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le
ID : 027-212704779-20241024-DL44_2024-DE

Cet engagement inclut un double objectif :

- Réduire de 50 % la consommation d'énergie entre 2010 et 2040, avec un palier à moins 40 % de consommation d'énergie en 2030 ;
- Couvrir à 100 % les besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables, avec un palier de 50 % en 2030.

Le diagnostic du PCAET, ainsi que les différents ateliers qui se sont tenus sur le territoire, comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

SNA propose depuis 2020 une convention à ses communes pour la réduction des consommations énergétiques. Plusieurs communes ont pu ainsi bénéficier d'un accompagnement pour leurs travaux.

La présente convention permettra d'encadrer la mise à disposition d'outils par SNA pour accompagner la commune dans ses actions de réduction de la consommation d'énergie de son patrimoine, à savoir :

- La mise à disposition du conseiller en énergie patrimoine pour nous accompagner dans nos projets de rénovation ;
- La mise à disposition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques ;
- La valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE), via leur partenaire .

En contrepartie de ces outils, la commune s'engage, via la convention, à passer par SNA pour la valorisation de ses CEE et à les partager avec SNA (70 % pour la commune et 30 % pour SNA).

La présente convention prendra effet à compter de sa signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention CEP de Seine Normandie Agglomération ci-annexée la convention.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée, et son éventuel renouvellement ou résiliation et tout autre document relatif à ce dossier.

Vote :Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27 (Eure)